

Journée internationale des personnes disparues : les familles poursuivent leur combat

OLJ / le 01 septembre 2014 à 00h00

Leur calvaire n'a que trop duré et leur attente ne finit pas de s'éterniser, depuis près de quatre décennies, dans l'indifférence générale. Les familles des disparus et enlevés au Liban et celles des Libanais détenus en Syrie ne sont pas pour autant prêtes à abandonner leur combat avant que la lumière ne soit faite sur le sort des leurs.

Dans un communiqué publié à l'occasion de la Journée internationale des personnes disparues, fixée au 30 août, le comité des familles des disparus et enlevés au Liban et Solide (Soutien aux Libanais en détention et en exil) ont affirmé qu'ils poursuivront leur lutte et entameront dès le 18 septembre un sit-in « symbolique et pacifique » devant la présidence du Conseil des ministres, tous les jeudis de 11h à 15h, jusqu'à ce que la décision émise par le Conseil d'État il y a près de six mois, accordant aux parents le droit de connaître la vérité sur le sort de leurs proches, soit appliquée.

Exprimant leur solidarité avec « les familles des dizaines de milliers de disparus en Syrie », Solide et le comité des familles des disparus et enlevés au Liban ont dénoncé « les raptés qui se poursuivent au Liban » et qui se sont traduits récemment par l'enlèvement de militaires et d'éléments des Forces de sécurité intérieure. « Nous sommes surpris par la légèreté officielle avec laquelle ce dossier est traité, malgré les assurances concernant la sécurité des soldats enlevés », notent les deux

ONG qui se demandent comment est-il possible de « croire » un État qui « ne cesse de se dérober à ses responsabilités vis-à-vis des milliers de Libanais et d'étrangers disparus ou victimes de disparition forcée ».

« Comment peut-on faire confiance à l'État, au moment où, depuis près de six mois, il essaie par tous les moyens de ne pas mettre en application la décision du Conseil d'État qui l'oblige à nous remettre les dossiers relatifs aux enquêtes menées par le comité d'enquête officiel en 2000 pour tirer au clair le sort de nos bien-aimés ? » poursuivent les ONG.

Solide et le comité des familles des disparus et enlevés au Liban se demandent en outre ce qui « reste d'un État qui se révolte contre une décision judiciaire ». Pourquoi l'État tarde-t-il à effectuer les tests d'ADN aux familles des victimes, d'une part, et n'approuve-t-il pas l'accord présenté dans ce cadre par le Comité international de la Croix-Rouge, d'autre part, et qui consiste à apporter l'aide et l'expertise nécessaires pour former une banque d'ADN, s'interrogent encore les deux ONG. Et d'ajouter : « Pourquoi le Parlement tarde-t-il à ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et qui dort dans ses tiroirs depuis 2007 ? Pourquoi n'étudie-t-il pas ni n'approuve le projet de loi qui lui a été soumis et qui est susceptible de résoudre le dossier des disparus et détenus ? »

Malgré tout cela, Solide et le comité des familles des disparus et enlevés au Liban affirment qu'ils sont « plus forts aujourd'hui que dans le passé », parce que la justice s'est prononcée en leur faveur et que l'État se doit de respecter cette décision. Et d'exprimer l'espoir que cette décision sera soutenue par « les magistrats, les avocats et toute personne soucieuse des principes et des institutions qui doivent préserver ce pays ».